

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS  
AVEC LE SPN, RESEAU DES PROFESSIONNEL DU NUMERIQUE  
2021/2022/2023**

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Niortais, 140 rue des Equarts 79000 Niort, représentée par son Président, Jérôme BALOGE

**ET**

L'association SPN, Réseau des Professionnels du Numérique en Poitou Charentes, 5 Rue Victor Hugo, 86000 Poitiers, représentée par son Président, Jonas PASQUET

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet**

La convention vise à définir le cadre d'intervention de la CAN et les modalités du partenariat avec le SPN, réseau des professionnels du numérique pour une durée de 3 ans.

Un avenant à cette convention sera réalisé chaque année pour définir les plans d'action 2021, 2022, 2023.

**Article 2 – Plan d'action de l'Association SPN, réseau des professionnels du numérique**

L'association SPN s'engage à appliquer le plan d'action défini en lien avec la CAN pour animer la filière numérique locale, et propose :

		Actions réalisées avec le soutien de la CAN
Soutien au Cluster 16 000 €	.Analyse de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des entreprises adhérentes (emplois/compétences/CA)</li> <li>• 40 entretiens individuels d'entreprises numérique</li> <li>• Une équipe de salariés pour identification des entreprises, compétences....</li> </ul>
	.Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 RDV de Networkings DEJ locaux</li> <li>• 4 Notices : Webinaires d'infos/d'échanges à destination de toutes les entreprises du territoire</li> <li>• Participer du SPN aux travaux de la CAN sur les sujets du Numérique</li> <li>• Les actions du SPN à disposition de Niort Agglos et Niort Tech pour relais et diffusion aux entreprises du territoire ( Formation, Sobriété Numérique, Transformation Numérique, Edtech...)</li> <li>• Organisation d'une conférence d'expert Numérique à destination des pros du secteur ( SRN pour 2021)</li> </ul>

	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre de veille "Actu IT" pour valoriser les savoir faire régionaux - 4/an</li> <li>• Relais de communication des actions de Niort Tech et de son écosystème</li> </ul>
Actions spécifiques : 34000 €	French Tech Atlantic Valley: Soutien Sollicité : 5000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des Startups du Territoire</li> <li>• Niort Agglo partenaire de la French Tech Atlantic Valley</li> <li>• Intégration à la réflexion sur un fond d'amorçage FTAV</li> <li>• Soutien au KIT FTAV</li> </ul>
	CyberSécurité Soutien Sollicité : 14000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au programme Cyber Sécurité</li> <li>• Cartographie des acteurs de la Cyber en Ex-Poitou-Charentes</li> <li>• Organisation de 2 événements type conférences à vocation de sensibilisation/information pour les utilisateurs</li> <li>• Soutien à la programmation Niort tech par la mobilisation d'expertise Cybersécurité</li> <li>• Notice sur les enjeux de la Cyber pour les entreprises du secteur</li> <li>• KIT Cybersécurité pour faire monter en compétences des entreprises TIC</li> <li>• Déploiement de formations en lien avec la Cybersécurité pour la filière</li> <li>• Participation à la réponse à l'AAP CRT de ADI</li> </ul>
	Niort Numéric Soutien Sollicité : 10000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relais de communication</li> <li>• Aide à la mobilisation des entreprises de la filière à l'échelle NA + France ( France IT)</li> <li>• Organisation de 3 master class pour l'événement : Sobriété Numérique, CyberSécurité, Edtech</li> </ul>

### **Article 3 – Engagement de la Communauté d’Agglomération du Niortais**

La Communauté d’Agglomération alloue à l’Association SPN, une subvention de 50 000 €, destinée à financer l’activité de l’association et l’application du plan d’action 2021.

### **Article 4 – Versement de la subvention**

Le versement de la subvention sera réalisé en deux temps :

- 60 % à la signature de la convention
- Le solde sur présentation du Bilan des actions réalisées en année N (Bilan fourni au plus tard en février de l’année N+1).

### **Article 5 – Engagement de l’Association SPN**

L’association SPN s’engage à :

- mettre en œuvre le plan d’action défini à l’article 2 de la convention
- faire figurer le logo Niort TECH et Niort Agglo sur tous les supports relatifs aux animations sur le territoire et celui de la CAN sur tous les supports de communication propres à l’association et aux animations sur le territoire, en indiquant le soutien financier de la CAN
- diffuser à la demande de la CAN ses documents de promotion lors de toutes manifestations nationales et internationales auxquelles participe l’association,
- fournir un bilan annuel détaillé des activités de l’association, ainsi que son bilan financier

### **Article 6 – Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par l’une ou l’autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques

**Fait à Niort le**

**En 2 exemplaires originaux**

**Pour la Communauté  
d’Agglomération du Niortais**

**Pour l’Association SPN, Réseau des  
Professionnels du Numérique en  
Poitou Charentes  
Le Président**

**Jonas PASQUET**